

COMMUNIQUÉ DE PRESSE État de Vaud

Bilan 2025 : stabilité de la criminalité dans le Canton de Vaud comme en Suisse

Le lundi 23 mars 2026, les autorités vaudoises ont présenté le bilan 2025 de la criminalité dans le canton de Vaud avec une année marquée par un nombre total d'infractions stable et une baisse du nombre de prévenu·e·s mineur·e·s et majeur·e·s. Ce bilan constitue un précieux outil pour mieux cibler les actions de répression et orienter les mesures de prévention, en particulier s'agissant des arnaques aux faux policiers, des violences domestiques, de l'hooliganisme et de la lutte contre le trafic de stupéfiants.

Lors d'une conférence de presse conjointe, le conseiller d'État Vassilis Venizelos, chef du Département de la jeunesse, de l'environnement et de la sécurité (DJES) et président du Conseil cantonal de sécurité (CCS), et le conseiller municipal Pierre-Antoine Hildbrand, directeur de la sécurité et de l'économie pour la Ville de Lausanne, vice-président de la Conférence des directeurs des polices communales vaudoises (CDPV) et membre du CCS, ont présenté le bilan 2025 de la criminalité dans le canton de Vaud. Madame Sylvie Bula, commandante de la Police cantonale vaudoise et cheffe de la Direction opérationnelle de la police coordonnée vaudoise, a détaillé les statistiques.

En 2025, la criminalité reste stable avec 72'969 infractions comptabilisées au droit fédéral (+0,3%). Les autorités ont mis en avant les axes qui font l'objet d'actions ciblées, notamment dans les domaines des arnaques aux faux policiers, des violences domestiques ou intrafamiliales, de l'hooliganisme et de la criminalité organisée en matière de stupéfiants.

Faux policiers

Les cas d'arnaque aux faux policiers ont connu une hausse de 153,7% (+557 événements). En 2023, moins de 40 cas avaient été enregistrés. En 2024, 369 événements ont été recensés, dont 140 réussites et 229 tentatives. En 2025, ce chiffre a atteint 936 événements, comprenant 265 réussites et 671 tentatives. Le préjudice financier s'élève à CHF 1'428'850 contre CHF 1'104'421 en 2024.

Ce type d'arnaques cible principalement les aîné·e·s, population auprès de laquelle la

police déploie des actions de prévention ciblées, en dehors des canaux numériques habituels. Les chargé·e·s de prévention interviennent lors de conférences destinées aux seniors. Un flyer a également été créé pour être ensuite distribué et relayé dans les endroits fréquentés par les personnes âgées, comme les associations, les lotos ou les pharmacies. Les conseils en matière de prévention des arnaques aux faux policiers ont aussi été relayés par différents médias. Ces actions de prévention seront renforcées.

Violences domestiques

Les infractions de violences domestiques sont en hausse de 4,5% avec 4'120 infractions relevées en 2025. La police est intervenue 1'056 fois, pour un total de 1'990 affaires. Ce qui correspond à 3 à 5 interventions par jour en lien avec des violences domestiques. Enfin, 48% des cas ont débouché sur une mesure d'expulsion, dans le cadre du dispositif « Qui frappe part ».

Pour lutter contre ce fléau, le CCS a décidé le 1^{er} décembre 2025 de renforcer l'action policière en matière de prévention et de répression. La nouvelle stratégie des polices vaudoises permettra d'améliorer et de mieux coordonner, à l'échelle cantonale, la prise en charge policière des victimes à travers un dispositif harmonisé, avec notamment des spécialistes référents en matière de violences domestiques dans chaque région. Les autorités souhaitent que les victimes puissent bénéficier d'un accompagnement global alliant soutien, conseils et aide dans les démarches judiciaires, tout en étant orientées vers un réseau de partenaires adaptés (services sociaux et médicaux, centres LAVI, hébergements d'urgence, etc.), et ce, de manière uniforme sur l'ensemble du territoire à la suite des dispositifs communaux, par exemple à Lausanne. Cette démarche vise également à encourager les victimes à se signaler, que ce soit auprès de la police ou d'autres structures spécialisées.

Par ailleurs, dans le cadre du développement de la surveillance électronique au niveau intercantonal, la police vaudoise collaborera étroitement avec les partenaires cantonaux impliqués afin de garantir une intervention rapide auprès des victimes en cas de violation des mesures d'éloignement par les auteurs.

Hooliganisme

En 2025, 87 matchs ont nécessité un engagement de police, dont 5 rencontres classées à risque. À plusieurs reprises, des violences ou des débordements constatés en marge de ces rencontres sportives ont conduit à des mesures préventives dans le cadre du modèle Progresso. Au niveau des sanctions individuelles, les clubs concernés et la police ont prononcé 34 sanctions administratives (26 interdictions de stade et 8 interdictions de périmètre). Il faut préciser que certains supporters cumulent ces deux sanctions. Toutes les personnes qui ont fait l'objet d'une interdiction de périmètre ont été dénoncées à l'autorité compétente pour des infractions pénales.

Afin de prévenir la violence liée aux manifestations sportives, les autorités ont renforcé les dispositifs de sécurité autour des matchs à risque, avec une présence accrue, des contrôles ciblés et une séparation des supporters. La collaboration avec la justice permet d'identifier et de poursuivre les auteurs de violences, tandis que des mesures comme les interdictions de stade visent à prévenir les incidents. Ces actions s'inscrivent dans une coordination cantonale renforcée et une volonté de durcir les

sanctions en cas de non-respect des décisions.

Trafic de stupéfiants et deal de rue

Pour lutter contre le deal de rue et apaiser l'espace public, notamment dans les principales villes du canton (Lausanne, Yverdon-les-Bains et Vevey), les opérations se sont multipliées en 2025. La présence policière a été augmentée afin d'occuper le terrain et améliorer le sentiment de sécurité de la population. La lutte contre le trafic de stupéfiants s'est aussi concentrée sur les bases arrière des réseaux de narcotrafic. Un dispositif spécifique de lutte ayant pour objectif de déstabiliser la gestion financière des réseaux a été mis en place et renforcé en 2025. Toutes opérations confondues, ces actions de répression ont notamment conduit à 268 dénonciations pénales (19.a consommation et 19.1 petit trafic), et 95 incarcérations de dealers récidivistes pour une exécution de peine. Enfin 324 interdictions de périmètre ont été notifiées.

La baisse de près de 30% des statistiques LStup (Loi sur les stupéfiants) peut s'expliquer par un effet de déplacement et de diminution de la visibilité du trafic : sous la pression policière accrue, les dealers adaptent leurs pratiques en se déplaçant vers des espaces moins surveillés, plus dissimulés ou en recourant davantage aux livraisons à domicile et aux réseaux cryptés, réduisant ainsi le nombre d'infractions visibles et détectables. Par ailleurs, cette baisse peut refléter un biais statistique lié à la stratégie d'intervention : en concentrant les efforts sur le démantèlement des réseaux de trafiquants locaux et leur financement plutôt que sur les interpellations de bas niveau.

Mendicité

Depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle loi pénale vaudoise sur la mendicité, le 1er juillet 2025, le phénomène, essentiellement urbain, fait l'objet d'un suivi attentif. À Lausanne, 116 avertissements ont été adressés, accompagnés de la remise d'un dépliant explicatif dans une langue comprise, et 31 dénonciations ont été transmises à la Préfecture en vue d'amendes préfectorales prévues par la loi (CHF 50.- à 100.-). Ces chiffres illustrent une approche de la Police municipale prioritairement préventive, visant à faire cesser les comportements concernés par le dialogue, l'explication du cadre légal et l'invitation à quitter les zones interdites, plutôt qu'à recourir immédiatement à la répression. L'objectif est de garantir des espaces publics accessibles et sûrs, de protéger l'activité économique, de préserver la tranquillité publique et d'assurer une application uniforme et juridiquement solide.

Prévention de la criminalité

Les polices vaudoises ont mené en 2025 de nombreuses actions de prévention auprès de différents publics. Des conférences ont été organisées dans les classes de 8P afin de sensibiliser les élèves à l'importance de respecter la loi, au harcèlement entre élèves et aux risques liés au cyberspace et aux réseaux sociaux. Parallèlement, des conférences destinées aux seniors ont abordé la criminalité traditionnelle, comme les cambriolages et les vols, ainsi que les escroqueries en ligne. Les chargé·e·s de prévention ont également réalisé des analyses sécuritaires gratuites chez des particuliers et dans des entreprises afin d'identifier les faiblesses des bâtiments et de proposer des mesures de protection contre les cambriolages. D'autres actions de sensibilisation ont été mises en place pour toucher un public plus large. La police a notamment participé au salon Habitat-Jardin, organisé la journée de prévention des

cambrjolages. Une campagne nationale contre l'arnaque aux sentiments a également été lancée. Enfin, la prévention passe aussi par le numérique, notamment avec le succès du compte Instagram « eCop François », qui a dépassé les 100 000 abonnés, ainsi que par la mise à jour régulière des articles d'information dédiés à la prévention sur le site www.votrepolice.ch

Bureau d'information et de communication de l'État de Vaud

Lausanne, le 23 mars 2026

DJES, Vassilis Venizelos, conseiller d'Etat, chef du Département de la jeunesse, de l'environnement et de la sécurité, [021 316 86 23](tel:0213168623)

Ville de Lausanne, Pierre-Antoine Hildbrand, conseiller municipal, en charge de la sécurité, [079 964 27 39](tel:0799642739)

DJES, Sylvie Bula, Commandante de la Police cantonale, [021 644 80 27](tel:0216448027)